

Votez **OUI** pour l'adoption du projet de loi C-277!

Les soins palliatifs devraient être offerts dans les foyers, les centres spécialisés, les hôpitaux et les centres de soins de longue durée partout au Canada, *mais ce n'est pas le cas!*

Leur disponibilité dépend de l'endroit où l'on vit, de son âge et de la cause de la fin de la vie. Source : *Sondage national sur la médecine palliative*, 2015.

On sait qu'un investissement stratégique en soins palliatifs permet :

- de réduire d'environ 30 % le coût de la prestation des soins;
- de libérer une partie des ressources déjà limitées qui sont consacrées aux soins de courte durée (comme des lits dans les unités de soins intensifs) au profit des patients qui en ont vraiment besoin;
- d'améliorer la qualité de vie et la qualité des soins au profit des patients gravement malades et de leur famille.

Source : *Les soins palliatifs : Un service essentiel et bénéfique pour l'économie, la santé et la société*. Société canadienne des médecins de soins palliatifs, février 2017.

Vous avez le pouvoir de changer les choses! Votez **OUI** pour l'adoption du projet de loi C-277

La Société canadienne des médecins de soins palliatifs a formulé des recommandations à l'intention des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux quant aux moyens d'améliorer, de surveiller et d'évaluer la qualité et l'accessibilité des services de soins palliatifs au Canada. Ces recommandations sont présentées dans un rapport dévoilé en novembre 2016 : *Améliorer les soins palliatifs au Canada : Appel à l'action des décideurs des paliers fédéral, provincial, territorial, régional et local*.

Les motifs justifiant l'adoption du projet de loi C-277 sont présentés dans notre mémoire au *Comité permanent de la santé*.